



Fiche de Données de Sécurité
selon la directive UE
No. 453/2010



1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

| | | | | |
|------------|---|--|--------------------------|------------|
| 1.1 | Identificateur de produit | 5263B | Date de Révision: | 28/05/2015 |
| | Nom du produit | STONCHEM 830 250 mil BASE COBALT | Remplace: | 06/01/2014 |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées | Aucune information. | | |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité | | | |
| | Importateur: | StonCor Europe 9 Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgium | | |
| | Fabricant: | Stonhard, Division of StonCor Group, Inc. 1000 East Park Avenue Maple Shade, NJ 08052 +1 856 7797500 (US) Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 02253751 Cologno Monzese, Italy | | |
| | Fiche de données de sécurité préparée par: | Bowers, Lee - ehs@stoncor.com | | |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence: | CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.) | | |

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

Mentions de danger

| | |
|---|------|
| Liquide inflammable, catégorie 2 | H225 |
| Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4 | H302 |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 |
| Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 3 | H412 |

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,4-pentanedione, acides naphthéniques, sel de cobalt

Mentions de danger

| | | |
|---|------|--|
| Liquide inflammable, catégorie 2 | H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Toxicité aiguë, Orale, catégorie 4 | H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| Sensibilisation cutanée, catégorie 1 | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 3 | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. –Ne pas fumer. |
| P235 | Tenir au frais. |
| P261 | Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P264 | Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P302+352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P403+233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

2.3 Autres dangers

non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

| <u>No.-CAS</u> | <u>No. EINECS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>%</u> |
|----------------|-------------------|-------------------------------------|----------|
| 110-19-0 | 203-745-1 | acétate d'isobutyle | 50-75 |
| 61789-51-3 | 263-064-0 | acides naphthéniques, sel de cobalt | 10-25 |
| 8052-41-3 | 232-489-3 | solvant stoddard | 10-25 |
| 123-54-6 | 204-634-0 | 2,4-pentanedione | 2.5-10 |

| <u>No.-CAS</u> | <u>REACH Reg No.</u> | <u>Pictogrammes CLP</u> | <u>Mention de danger CLP</u> | <u>Facteurs M</u> |
|----------------|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| 110-19-0 | | GHS02 | H225 | |
| 61789-51-3 | | GHS07-GHS09 | H317-411 | |
| 8052-41-3 | | GHS02-GHS08 | H226-304 | |
| 123-54-6 | | GHS02-GHS06 | H226-301-331 | |

Information supplémentaire: Le texte des états de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux. Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

5.3 Conseils aux pompiers

La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Instructions complémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition – Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS

(FR)

| Nom | % | VME ppm | VLE ppm | VLE mg/m ³ | VME mg/m ³ | OEL Note |
|-------------------------------------|--------|---------|---------|-----------------------|-----------------------|----------|
| acétate d'isobutyle | 50-75 | | 200 | 940 | | |
| acides naphthéniques, sel de cobalt | 10-25 | | | | | |
| solvant standard | 10-25 | | | | | |
| 2,4-pentanedione | 2.5-10 | | | | | |

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas être classés au niveau européen comme des substances dangereuses et selon la réglementation applicable aux préparations.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Nom Chimique:**N° UE:****No.-CAS:****DNELs - Dérivé sans effet**

| Voie d'exposition | Ouvriers | | | | Consommateurs | | | |
|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|--------------------------|------------------------------|
| | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique | Effet aigu locale | Effets aigus systémique | Effets chroniques locale | Effets chroniques systémique |
| orale | Non requis | | | | | | | |
| Inhalation | | | | | | | | |
| Dermique | | | | | | | | |

PNEC's - Concentration prévisible sans effet

| Cible de protection de l'environnement | PNEC |
|--|------|
| Eau douce | |
| Sédiments d'eau douce | |
| L'eau de mer | |
| Sédiments marins | |
| Chaîne alimentaire | |
| Micro-organismes dans le traitement des eaux usées | |
| sol (agricole) | |
| air | |

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|----------------------|
| Aspect | S.O. |
| Etat Physique | Liquide |
| Odeur | DISTILLAT DE PETROLE |
| Seuil d'odeur | NON DETERMINE |
| pH | S.O. |
| Point de fusion / point de congélation | NON DETERMINE |
| Point /intervalle d'ébullition (° C) | N.D. - N.D. |
| Point éclair, (°C) | 18 |
| Taux d'évaporation | NON DETERMINE |
| Inflammabilité (solide, gaz) | NON DETERMINE |
| Limites supérieures /inférieures d'inflammabilité ou d'explosion | N.D. - N.D. |
| Pression de vapeur | 13 MMHG @ 68 DF |
| Densité de vapeur | PLUS LOURD QUE L'AIR |
| Densité relative | NON DETERMINE |
| Solubilité dans /miscibilité avec l'eau | S.O. |
| Coefficient de partage: n-octanol/water | NON DETERMINE |
| Température d'auto-inflammation (°C) | NON DETERMINE |
| Température de décomposition (°C) | NON DETERMINE |
| Viscosité | S.O. |
| Propriétés explosives | NON DETERMINE |

Propriétés oxydantes

NON DETERMINE

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l:

60

Grammes de COV par litre de produit de revêtement (mélange constitué de la partie A et de la partie B) selon la méthode E de la norme ASTM D2369

Densité (g/cm³)

0.892

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereuxDioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.**11. Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë:

LD50 Orale:

Inhalation LC50:

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont

pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>LD50 Orale</u> | <u>LD50 Cutanée</u> | <u>LC50 Vapeur</u> |
|----------------|-------------------------------------|------------------------|---------------------|------------------------------|
| 110-19-0 | acétate d'isobutyle | 13400 mg/kg, oral, rat | | 8000 ppm/4H, inhalation, rat |
| 61789-51-3 | acides naphthéniques, sel de cobalt | 3900 mg/kg, oral, rat | | |
| 123-54-6 | 2,4-pentanedione | 55 mg/kg oral, rat | | 10 mg/24 hours rabbit |

Information supplémentaire:

Aucune information.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| EC50 48hr (Daphnia): | Aucune information. |
| IC50 72hr (algues): | Aucune information. |
| LC50 96hr (poisson): | Aucune information. |

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes: Aucune information.

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> | <u>EC50 48hr</u> | <u>IC50 72hr</u> | <u>LC50 96hr</u> |
|----------------|-------------------------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| 110-19-0 | acétate d'isobutyle | Aucune information. | Aucune information. | |
| 61789-51-3 | acides naphthéniques, sel de cobalt | Aucune information. | Aucune information. | |
| 8052-41-3 | solvant stoddard | Aucune information. | Aucune information. | |
| 123-54-6 | 2,4-pentanedione | Aucune information. | Aucune information. | |

Information écologique supplémentaire

Contient, conformément à la directive CEE 76/464/EWG, les substances liquides dangereuses suivantes en quantités > 1 %

| <u>No.-CAS</u> | <u>Dénomination CEE</u> |
|----------------|-------------------------------------|
| 61789-51-3 | acides naphthéniques, sel de cobalt |

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code Européen de déchets: Aucune information.

Emballage Code de déchets: Aucune information.

14. Informations relatives aux transports

| | | |
|------|--|----------------|
| 14.1 | Numéro ONU | UN1263 |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | Peinture |
| | Nom technique | |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| | Danger secondaire d'expédition | |
| 14.4 | Groupe d'emballage | III |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | non applicable |
| | No EmS: | |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | non applicable |

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

REGLEMENTS NATIONAUX :

Nombre Danemark Enregistrement du produit

Danoise code MAL:

Nombre Suède Enregistrement du produit

Nombre Norvège Enregistrement du produit

classe de danger:

Évaluation de la sécurité chimique:

15.2 Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

MOTIF DE LA RÉVISION

Aucune information.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
 ESIS (Le Système d'Information Européen sur les Substances Chimiques), fourni par le Centre Commun
 de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
 Annexe VI de la Directive UE 67/548/CEE du Conseil
 Directive 67/548/CEE du Conseil - Annexe I ou Directive UE 1999/45/CE du Conseil
 Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et
 l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP).
 Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

| | |
|-------------------|--|
| CLP | Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges |
| EC | Commission Européenne |
| EU | Union Européenne |
| US | Etats Unis |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| EINECS | Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques |
| GHS | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) |
| LTEL | Limite d'Exposition à long terme |
| STEL | Limite d'Exposition à court terme |
| OEL | Limite d'exposition professionnelle |
| ppm | Parties par million |
| mg/m ³ | Milligrammes par mètre cube |
| TLV | Valeur limite d'exposition |
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists |
| OSHA | Occupational Safety & Health Administration |
| PEL | Limites d'exposition admissibles |
| VOC | Composés organiques volatils |
| g/l | Grammes par litre |
| mg/kg | Milligrammes par kilogramme |
| N/A | Non applicable |
| LD50 | Dose létale pour 50% |
| LC50 | Concentration létale pour 50% |
| EC50 | Concentration Efficace Médiane à 50% |
| IC50 | Concentration Inhibitrice Médiane à 50% |
| PBT | Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques |
| vPvB | Substance très persistantes et très bioaccumulables |
| EEC | Communauté Economique Européenne |
| ADR | Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| RID | Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| UN | Nations Unies |
| IMDG | Code Maritime International des Marchandises Dangereuses |
| IATA | Association Internationale pour le Transport Aérien |
| MARPOL | Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978. |
| IBC | Grand Reservoir Vrac |

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.